

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Valeur : 0,25 F

Couleurs : bleu, rouge, violet

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par COMBET

Format vertical 22 × 36
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 24 février 1968 à PARIS (Ministère des P.T.T., 20, avenue de Ségur - Paris 7^e) ;
générale, le 26 février 1968 dans les autres bureaux.

L'automobile joue chaque jour un rôle plus important dans les pays modernes, et son prodigieux essor est un des aspects les plus caractéristiques de notre époque. En France, nous nous acheminons rapidement vers la possession d'une voiture par famille.

Cette extension de la circulation comporte malheureusement une grave contrepartie : la progression constante des accidents de la route. Certes, celle-ci est plus lente que l'évolution du parc, mais le bilan en devient cependant de plus en plus lourd : 13 000 tués et 300 000 blessés en 1967.

Ces accidents, les deuils et les souffrances qu'ils entraînent, ne sont pas une fatalité. Ils ne sont pas la rançon automatique du progrès. S'il est utopique de prétendre les supprimer totalement, il est cependant possible d'en diminuer considérablement et le nombre et les conséquences.

Pour cela, il faut bien sûr mettre à la disposition des automobilistes de meilleures routes et des véhicules toujours plus sûrs. Mais aussi, et c'est là l'essentiel, il faut donner à tous les usagers de la route une meilleure compétence. Celle-ci porte sur de nombreux points : connaissance, compréhension et respect de la réglementation, capacité d'adaptation aux conditions de la circulation, technique de conduite, entretien du véhicule, etc.

Il s'agit également de développer une véritable

conscience routière, relevant de l'esprit civique comme de la morale.

Ce sont les buts que poursuit la Prévention routière, association reconnue d'utilité publique, par son action continuelle d'information et d'éducation des usagers de la route de tous âges, de toutes catégories.

Elle s'adresse d'abord aux enfants et jeunes gens, conducteurs de demain, et ceci dans le cadre le plus approprié, l'école. Elle participe à la formation des enseignants, met à leur disposition du matériel éducatif, organise des concours pour récompenser les efforts des meilleurs.

Par la formation de moniteurs, elle aide les établissements d'enseignement de la conduite à améliorer la préparation des nouveaux conducteurs.

Son action s'étend aux jeunes militaires, aux employés et ouvriers des grandes entreprises, et enfin, par des grandes campagnes nationales, à l'ensemble des usagers de la route.

La Prévention routière est largement aidée dans sa tâche, d'abord par les Pouvoirs publics, par la presse écrite, parlée ou télévisée, par de nombreuses grandes sociétés industrielles, et aussi par de simples citoyens qui lui apportent un précieux soutien.

Il est vrai que la prévention des accidents de la route est l'affaire de tous!

